

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20181019-0000019571-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 23/10/2018

Réception par le Préfet : 23/10/2018

Publication : 26/10/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-4-5-1

Séance du vendredi 19 octobre 2018

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. DELMOND.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN.

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'article 98 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'article 26 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et son décret d'application n°2016-402 du 4 avril 2016,

VU les avis et observations formulées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale haut-rhinois entre le 22 novembre 2017 et le 26 mars 2018,

VU l'avis favorable donné par la Conférence Territoriale de l'Action Publique le 16 avril 2018,

VU l'avis favorable émis par la Commission permanente du Conseil Régional Grand Est le 29 juin 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires en date du 2 février 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte le rapport relatif au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, selon les modalités détaillées dans l'annexe A à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Approuve le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), annexé à la présente délibération,
- Donne délégation à la Commission permanente pour l'exécution, l'adaptation et le suivi de ce schéma.